
Compte rendu du Comité Technique Local

Du 21 novembre 2017

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire que vous pourrez retrouver sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr/89

Les problèmes soulevés dans notre liminaire concernant des sujets à l'ordre du jour, les réponses nous ont été données au fur et à mesure des débats.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation des PV des 16/05, 08/06, 19/06 et 03/07 :

Les organisations syndicales ont voté pour l'ensemble des PV.

FO s'est abstenue pour le PV du 08/06 car elle ne participait pas à ce comité technique.

2-Caisse sans numéraire :

Dans le cadre de la réduction du numéraire, l'Administration envisage de regrouper l'encaissement du numéraire pour la rue du Pont sur la DDFiP, rue Marie Noël au 01/01/2018.

Le site d'Auxerre (TP et paierie) a été choisi car il est proche de la DDFiP, il n'encaisse plus les amendes.

Le dégageant des fonds s'effectuant déjà à la DDFiP, il n'y aura pas de coût supplémentaire. De plus, un box de réception vient d'être fait à l'accueil de la DDFiP, où les régisseurs pourront être reçus en toute tranquillité.

Le but clairement affiché par le Directeur est de dissuader les personnes de payer en numéraire. Quant aux régisseurs, lorsqu'ils auront à déposer des chèques et du numéraire, ils déposeront « le tout » à la DDFiP.

La CGT s'est abstenue, en réaffirmant qu'elle était contre toute généralisation à d'autres

postes.

Solidaires et FO se sont également abstenus.

3- Dispositif d'entraide entre Services de Publicité Foncière :

Un dispositif d'entraide entre les services de Publicité Foncière (SPF) installés dans différents sites est exposé dans une note nationale du 25/10/2017.

Le seul SPF du Cantal (à Aurillac) connaît des difficultés et le délai de traitement est passé de 130 à 180 jours.

L'Yonne ayant les meilleurs délais de l'inter-région a été sollicitée pour aider le SPF d'Aurillac.

Lors de ce CT, la convention étant en cours d'élaboration, rien de plus que la note nationale ne nous a été fourni en documents de travail, pour une mise en place au 01/12/2017 !!

Cette aide sera double. D'une part, cette collaboration permettra d'améliorer la productivité par l'échange d'expérience avec un service qui a de meilleurs résultats. D'autre part, pour la publication et la vérification des actes « télé-actés par les notaires, par journée, soit 1^{ère} et 2^{nde} mains.

Cette aide sera faite par un agent du SPF de Sens et un du SPF 2 d'Auxerre, 2 jours par semaine et ce, pendant 6 à 7 mois.

Le SPF d'Aurillac continuera de traiter le stock papier.

La CGT Finances Publiques a réaffirmé que cela ne doit pas se faire au détriment des délais de traitement des SPF de Sens et d'Auxerre.

L'Administration considère que c'est une chance de pouvoir aider les collègues et que cela permet de maintenir les emplois.

A contrario, pour la CGT Finances Publiques, la lecture peut être complètement inverse : puisque les services sont si performants et puisque l'on arrive à mettre des agents sur des missions extérieures, on peut supprimer un poste sur les SPF !!!

La CGT Finances Publiques, tout comme ses camarades du Cantal lors de leur CTL a voté contre ce projet pour prévenir de toute externalisation des missions du SPF.

Solidaires a voté contre.

FO a voté pour.

4- Accueil sur RDV : généralisation à l'ensemble des SIP

L'administration propose que l'accueil sur RDV soit généralisé à l'ensemble des SIP.

L'idée est clairement de dissuader les contribuables de venir au pied levé et de prendre rendez-vous.

Un bilan a été communiqué concernant la mise en place sur Sens et sur Auxerre.

Il apparaît de grandes disparités, à savoir :

- 76 contribuables reçus sur RDV et 18 719 contribuables reçus à l'accueil pour le SIP d'Auxerre
- 392 contribuables reçus sur RDV et 10 105 contribuables reçus à l'accueil pour le SIP de Sens.

Cependant, il faut remettre ce dispositif en perspective, car les organisations ne sont pas les mêmes dans les 2 SIP, le SIP d'Auxerre ne gère pas le foncier.

De même, lors de la généralisation, il ne faut pas mettre tous les SIP au même niveau, puisqu'il y a des grosses structures et des plus petites, des organisations et configurations immobilières distinctes.

La CGT Finances Publiques a demandé qu'un vrai bilan soit présenté en comité technique l'année prochaine.

5- Ponts naturels :

La note du 10/10/2017 précise que le calendrier 2018 compte 7 « ponts potentiels » et la DG autorise les directions à choisir les dates qu'elles veulent dans la limite de 3 !!

L'administration a proposé le 30/04, le 11/05, le 2/11 et le 24/12, pour n'en retenir que 3.

La date du 31/12 étant d'office exclue, compte tenu des contraintes de clôture de fin d'année (contraintes qui ne sont à priori les mêmes partout, puisque d'autres directions ont déjà sélectionné cette date).

Au final, les dates retenues pour l'Yonne sont les 11/05, 02/11 et 24/12.

La CGT Finances Publiques et Solidaires se sont abstenus.

FO a voté pour.

6- Tableau de Bord de veille sociale :

LE TBVS qui sera mis en œuvre en 2018 se composera de 6 indicateurs socles et de 4 indicateurs complémentaires. L'exercice du jour consiste pour les organisations syndicales, à choisir ces 4 indicateurs parmi les 16.

Dans sa liminaire, la CGT Finances Publiques a rappelé que les organisations syndicales allaient être privées d'un certain nombre d'informations par la réduction du nombre d'indicateurs socles.

Certains indicateurs étant forcément connus dans d'autres instances, comme le nombre d'accidents de service(en CHS CT), le nombre de recours à l'entretien professionnel (en CAP locale), ces indicateurs ont été écartés pour permettre d'avoir au final, toutes instances confondues une vision plus large (et pas redondante).

Il a donc été convenu de retenir les indicateurs suivant :

- la moyenne d'âge des agents ;
- le nombre d'arrêts pour congés longue maladie et/ou longue durée ;
- le taux d'absentéisme pour maladie ;
- et les emplois non pourvus.

L'ensemble des Organisations syndicales a voté pour ce choix.

7- Questions diverses

- Note du 11/10/2017 concernant les modalités de compensation du temps domicile- lieu de formation :
La CGT Finances Publiques a rappelé dans sa liminaire qu'elle demandait depuis des années, qu'une note départementale soit faite pour harmoniser les pratiques. Il n'y avait, soit disant pas matière. Cependant, pour les agents qui sont partis en stage avant le 11/10, pour en revenir après, seul le temps retour sera réintégré !!
La CGT Finances Publiques a dénoncé cette mesquinerie !!
La Direction ne voulant pas être qualifiée de mesquine, réétudiera les dossiers des agents concernés.

Vos élues au Comité Technique : Caroline GERMAIN Carine CAMBURET
Nathalie ARNASSAND Sandrine CAVELIER